

Hésitation entre deux stages

Par **ksg**, le **04/10/2018** à **01:23**

Bonjour à tous,

Après avoir obtenu mon M1 droit des affaires à la fac de Lille j'ai décidé de faire une année de césure afin de faire des stages.

Suite à de nombreuses recherches et envois de CV+ LM j'ai le choix entre deux alternatives et j'aimerais des avis afin de faire le choix le plus judicieux .

D'un coté j'ai la possibilité de faire un stage de 3 mois dans le cabinet Bignon Lebray à Lille (2 mois au sein du département fiscal et un mois en M&A). Ce stage me semble être formateur et me permettrait d'acquérir pas mal de savoir faire pratiques mais consisterais essentiellement à de la recherche juridique et à de la rédaction de notes .

De l'autre coté, j'ai la possibilité de faire un stage de 2 mois dans le centre de documentation de Clifford Chance à Paris . Ce stage me paraît moins "intéressant" mais la réputation du cabinet me permettrait sûrement de m'offrir plus d'opportunités par la suite.

Merci de votre aide.

Par **Isidore Beautrelet**, le **04/10/2018** à **08:24**

Bonjour

Personnellement, je privilégierais le stage le plus formateur donc Lille

Par **Yann**, le **04/10/2018** à **09:36**

Le stage à Lille me paraît plus orienté sur la pratique, il sera certainement plus utile. Pour le cabinet parisien vous risquez de ne faire qu'un « simple » travail de bibliothèque. C'est loin d'être inutile et inintéressant, mais c'est pas ça qui vous apprendra le métier de juriste.

Par **Lorella**, le **04/10/2018** à **14:55**

Il vaut mieux privilégier le stage qui sera le plus formateur, par rapport à vos réalisations, au développement de vos compétences, celui qui intéressera vos futurs recruteurs.

Par **ksg**, le **04/10/2018** à **21:59**

Merci pour vos avis, je pensais également choisir le stage à Lille pour l'expérience que ça me permettra d'acquérir et pour le fait d'être directement en contact avec des avocats.